



Professionell Hëllef a Begleedung am Liewe mat Demenz

Comptes annuels et
rapport du réviseur
d'entreprises agréé
au 31 décembre 2025

[Handwritten signature]

Table des matières

	Pages
☐ Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1
☐ Comptes annuels	
Bilan au 31 décembre 2025	4
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2025	5
Annexes aux comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2025	6



**Au conseil d'administration de
Association Luxembourg Alzheimer
45, rue Nicolas Hein
L-1721 Luxembourg**

Grant Thornton Luxembourg

Grant Thornton Audit &
Assurance
Société anonyme
13, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
T +352 40 12 99 1
F +352 40 05 98

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Luxembourg Alzheimer (l' "Association") comprenant le bilan au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la "Loi du 23 juillet 2016") et les normes internationales d'audit ("ISA") telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF"). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les comptes annuels de l'Association au 31 décembre 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a émis une opinion sans réserve sur ces comptes annuels en date du 18 juin 2025.

Chartered Accountants & Réviseurs d'Entreprises Agréés

Grant Thornton Audit & Assurance

VAT reg: LU26666925. Registered in Luxembourg. Company number: B183652

Grant Thornton Luxembourg is the Luxembourg member firm of Grant Thornton International Ltd (GTIL).

GTIL and the member firms are not a worldwide partnership. GTIL and each member firm is a separate legal entity. Services are delivered independently by the member firms. GTIL does not provide services to clients. GTIL and its member firms are not agents of, and do not obligate, one another and are not liable for one another's acts or omissions.





Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

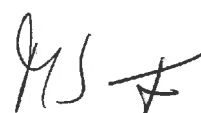
- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 16 juin 2026



Didier SIMON
Réviseur d'Entreprises Agréé
Grant Thornton Audit & Assurance

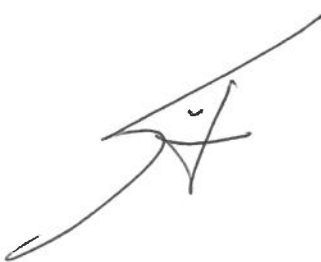


Bilan	Notes	31/12/2025 €	31/12/2024 €
C. Actif immobilisé		31.072.938,71	33.373.585,64
<u>I. Immobilisations incorporelles</u>	3	<u>62.502,52</u>	<u>71.092,14</u>
1. Frais d'établissement		0,00	0,00
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs s'ils ont été		62.502,52	71.092,14
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		62.502,52	71.092,14
<u>II. Immobilisations corporelles</u>	4	<u>31.010.436,19</u>	<u>33.302.493,50</u>
1. Terrains et constructions		29.476.240,46	31.800.771,31
2. Installations techniques et machines		387.355,91	418.124,66
3. Autres installations, outillage et mobilier		1.000.796,26	1.083.597,53
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		146.043,56	0,00
D. Actif circulant		13.043.925,59	14.057.308,26
<u>II. Créances</u>		<u>4.324.428,67</u>	<u>5.988.781,51</u>
1. Créances résultant de ventes et prestations de services		3.538.653,05	3.985.444,49
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	3.538.653,05	3.985.444,49
4. Autres créances		785.775,62	2.003.337,02
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6	785.775,62	2.003.337,02
<u>IV. Avoirs en banques et compte de chèques postaux, chèques et en caisse</u>		<u>8.719.496,92</u>	<u>8.068.526,75</u>
E. Comptes de régularisation		344.363,97	323.480,42
TOTAL DE L'ACTIF		44.461.228,27	47.754.374,32
A. Capitaux propres		30.436.420,53	33.300.665,94
<u>IV. Réserves</u>	7	<u>477.447,61</u>	<u>261.818,07</u>
<u>V. Résultats reportés</u>	7	<u>10.354.867,86</u>	<u>10.288.477,10</u>
<u>VI. Résultat de l'exercice</u>	7	<u>-1.802.958,86</u>	<u>66.390,76</u>
<u>VIII. Subventions d'investissement en capital</u>	8/9	<u>21.407.063,92</u>	<u>22.683.980,01</u>
B. Provisions	10	2.966.750,00	3.348.511,39
3. Autres provisions		2.966.750,00	3.348.511,39
C. Dettes		11.040.547,52	11.095.429,32
2. Dettes envers des établissements de crédit	11	7.041.553,69	7.456.668,96
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		1.186.449,08	793.486,02
b) dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an		5.855.104,61	6.663.182,94
4. Dettes sur achats et prestations de services		1.106.221,15	968.690,30
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		1.106.221,15	968.690,30
8. Autres dettes		2.892.772,68	2.670.070,06
a) Dettes fiscales		682.906,59	619.316,08
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		1.432.526,00	1.265.667,75
c) Autres dettes	12	777.340,09	785.086,23
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		253.989,23	304.871,51
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an		523.350,86	480.214,72
D. Comptes de régularisation		17.510,22	9.767,67
TOTAL DU PASSIF		44.461.228,27	47.754.374,32

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES		Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024
1. Chiffre d'affaires net	13/14	33.909.202,76	33.318.578,31
4. Autres produits d'exploitation	15	4.196.716,01	4.088.560,43
5. Matières premières et consommables et autres charges externes		-7.739.901,09	-7.108.048,72
a) Matières premières et consommables		-2.209.789,97	-2.151.181,91
b) Autres charges externes		-5.530.111,12	-4.956.866,81
6. Frais de personnel	16	-27.979.038,63	-24.209.468,33
a) Salaires et traitements		-24.403.551,70	-21.287.389,33
b) Charges sociales		-3.575.486,93	-2.922.079,00
i) couvrant la pension		-2.016.558,96	-1.779.582,94
ii) autres charges sociales		-1.558.927,97	-1.142.496,06
7. Corrections de valeur		-2.649.693,83	-2.694.800,18
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	3/4	-2.649.693,83	-2.694.800,18
8. Autres charges d'exploitation		-1.456.659,79	-3.217.017,73
11. Intérêts et autres produits financiers		96.759,58	159.202,99
b) autres intérêts et autres produits financiers		96.759,58	159.202,99
14. Intérêts et autres charges financières		-180.343,87	-270.616,01
b) autres intérêts et autres charges financières		-180.343,87	-270.616,01
18. Résultat de l'exercice		-1.802.958,86	66.390,76

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Association Luxembourg Alzheimer asbl
notes aux comptes annuels

au 31 décembre 2025
(montants exprimés en euros)

Note 1. Généralités

L'Association Luxembourg Alzheimer (ci-après "l'Association") a été constituée le 24 septembre 1987 sous forme d'association sans but lucratif de droit luxembourgeois.

Le siège est établi au 45, rue Nicolas Hein, L-1721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice de l'Association commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'Association a pour objet de regrouper les familles et les proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de toute autre forme de démence; -de créer un réseau d'entraide destiné à soutenir l'entourage des personnes citées plus haut -de mettre en œuvre des actions d'information auprès des professionnels de santé, mais aussi auprès du grand public; -de contribuer, sur tous les plans, à l'amélioration des conditions de vie et d'existence des personnes atteintes d'une démence. L'Association réalisera ce but en mettant notamment en œuvre les activités suivantes : -la réalisation et l'exploitation de toutes infrastructures utiles et/ou nécessaires à la réalisation directe et/ou indirecte de son but, comprenant notamment la construction et l'exploitation de tout immeuble ou structure d'accueil tels que foyers de jour, centres de soins, crèches ou maisons relais, sans que cette énumération ne soit limitative, les concepts pouvant évoluer; et - l'accomplissement accessoire de toutes autres opérations commerciales ou financières ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation du but ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Note 2. Résumé des principales politiques comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises en relation avec le plan comptable uniforme du secteur social en application des dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2022.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.1. Conversion des devises

L'Association tient sa comptabilité en euros (EUR). Le bilan ainsi que les comptes de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan :

- les immobilisations corporelles exprimées dans une autre devise que la devise du bilan restent converties au cours de change historique ;
- les postes de l'actif ainsi que les postes du passif exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés individuellement, respectivement au plus bas et au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- les produits et charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations ;
- ainsi, seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

6


Association Luxembourg Alzheimer asbl
notes aux comptes annuels

au 31 décembre 2025
(montants exprimés en euros)

suite

2.2. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique, déduction faite des corrections de valeur. Pour obtenir le prix d'acquisition tous les frais accessoires sont rajoutés au prix d'achat.

Certains travaux de rénovation sont enregistrés dans les comptes de profits et pertes au cours de l'année où ils sont constatés. Il s'agit des travaux n'affectant pas la valeur résiduelle de l'immobilisation et n'augmentant pas la durée de vie économique du bien.

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des frais d'établissement de la Maison de Séjour et de Soins à Erpeldange et par des logiciels informatiques. Elles sont enregistrées à leur prix d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire et sont déterminées en fonction de la durée de vie estimée. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Les durées d'amortissement sont de 4 et 5 ans.

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire et sont déterminées en fonction de la durée de vie estimée. Les immobilisations corporelles de faible valeur sont intégralement prises en charge lors de l'acquisition. Suite à l'adoption du plan comptable uniforme du secteur social à partir de l'année 2013, le conseil d'administration a revu les durées d'amortissements des immobilisations corporelles en conformité avec les règles définies dans le guide comptable lié au plan comptable uniforme. Les durées d'amortissement sont de 3 à 25 ans.

2.3. Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. La valeur estimée de réalisation est définie sur base des informations dont dispose le Conseil d'Administration. Les montants des créances figurant à l'actif du bilan sont des montants nets des corrections de valeur.

2.4. Fonds dédiés

Les "Fonds dédiés" sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources reçues via des tiers financeurs et affectées à des projets définis, partie qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Association Luxembourg Alzheimer asbl
notes aux comptes annuels

au 31 décembre 2025
(montants exprimés en euros)

suite

2.5. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement de faible valeur sont intégralement prises en produit lors de l'acquisition. Les autres subsides d'investissement sont enregistrés à leur valeur initiale, déduction faite des amortissements, qui sont inscrits au compte de profits et pertes. Les amortissements sont calculés de façon linéaire et sont déterminés en fonction de la durée de vie estimée des biens auxquels ils se rapportent.

2.6. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées par mesure de prudence pour couvrir tous les risques et les charges prévisibles relatives à la période clôturée et aux exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

2.7. Dettes

Les dettes s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur de remboursement.

2.8. Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de l'Association.

2.9. Dons d'exploitation

Les dons en faveur de l'Association sont comptabilisés comme autres éléments du chiffre d'affaires dans le compte de profits et pertes.

2.10. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en autres produits d'exploitation dans le compte de profits et pertes.

2.11. Comptes de régularisation actif

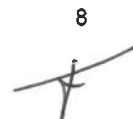
Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.12. Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.



8



au 31 décembre 2025
(montants exprimés en euros)

suite

Note 3. Immobilisations incorporelles

	VALEUR D'ACQUISITION				AMORTISSEMENTS					Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024
	Valeur au 01/01/2025	Acquisitions	Cessions / Mise hors service	Transfert	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 01/01/2025	Dotation	Dotation exceptionnelle	Reprise	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Frais d'établissement	814.072,20	0,00	0,00	0,00	814.072,20	814.072,20	0,00	0,00	0,00	814.072,20	0,00
Concessions, brevets, licences, marques	199.279,75	0,00	0,00	0,00	199.279,75	128.187,61	8.589,62	0,00	0,00	136.777,23	71.092,14
Total Immobilisations incorporelles	1.013.351,95	0,00	0,00	0,00	1.013.351,95	942.259,81	8.589,62	0,00	0,00	950.849,43	71.092,14

Note 4. Immobilisations corporelles

	VALEUR D'ACQUISITION				AMORTISSEMENTS					Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024
	Valeur au 01/01/2025	Acquisitions	Cessions / Mise hors service	Transfert	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 01/01/2025	Dotation	Dotation exceptionnelle	Reprise	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Terrains et constructions	58.960.574,31	3.878,55	0,00	0,00	58.964.452,86	27.159.803,00	2.328.409,40	0,00	0,00	29.476.240,46	31.800.771,30
Installations techniques et machines	1.867.096,54	81.401,16	0,00	0,00	1.948.497,70	1.448.971,88	112.169,91	0,00	0,00	1.561.141,79	418.124,67
Autres installations, outillage et mobilier	5.742.837,94	117.723,63	0,00	0,00	5.860.561,57	4.659.240,41	200.524,90	0,00	0,00	4.859.765,31	1.083.597,53
Acomptes versés et immobilisations en cours (*)	0,00	146.043,56	0,00	0,00	146.043,56	0,00	0,00	0,00	0,00	146.043,56	0,00
Total Immobilisations corporelles	66.570.508,79	349.046,90	0,00	0,00	66.919.555,69	33.268.015,29	2.641.104,21	0,00	0,00	35.909.119,50	33.302.493,50

Association Luxembourg Alzheimer asbl
notes aux comptes annuels

au 31 décembre 2025
(montants exprimés en euros)

suite

Note 5. Créances résultant des ventes et prestations de services

Les créances résultant des ventes et prestations de services se décomposent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
	EUR	EUR
Créances sur la Caisse Nationale de Santé	2.007.038,79	2.371.363,63
Créances sur les réseaux et établissements d'aides et de soins	209.437,14	596.830,05
Créances clients - particuliers	1.066.424,87	815.068,67
Créances clients - clients douteux ou litigieux	23.826,07	25.343,14
Créances clients - factures à établir	11.564,93	140.326,97
Fournisseurs avances sur commandes	193.132,89	14.754,35
Autres clients	27.228,36	21.757,68
	3.538.653,05	3.985.444,49

Note 6. Autres créances

Les autres créances se décomposent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
	EUR	EUR
Créances sur le Ministère de la Famille et de l'Intégration	65.960,00	62.110,00
Subventions pour les travaux d'agrandissement à Erpeldange	287.441,21	391.797,88
Subventions pour promouvoir l'emploi	61.983,79	3.475,82
Subsides pour surcoût énergétique	14.142,38	16.148,76
Dépôts et cautionnements versés	4.128,00	10.963,00
Produits à recevoir	254.150,24	185.679,88
Dons à recevoir	17.970,00	613.161,68
Droits d'admission prioritaires à recevoir	80.000,00	720.000,00
	785.775,62	2.003.337,02

Les dons à recevoir sont constitués des autres dons pour 17'970,- € (en 2024: 5'623,75 €, ainsi qu'une aide spéciale à recevoir de la Fondation Alzheimer pour 607'537,93 €).

Les produits à recevoir sont constitués d'un remboursement mutualité à recevoir pour 254'150,24 € (en 2024: 184'639,88 € et des cotisations 2024 reçues en 2025 pour 1'040,- €).

 10 

Association Luxembourg Alzheimer asbl
notes aux comptes annuels

au 31 décembre 2025
(montants exprimés en euros)

suite

Note 7. Mouvements sur réserves et résultats

Au 31 décembre 2025, le poste "Réserves" est constitué exclusivement par des fonds dédiés dans le cadre de projets spécifiques soutenus par la Fondation de Luxembourg (69'491,06 €), par la Fondation Ivana (63'305,02 €), par d'autres dons divers destinés à soutenir les activités de Info-Zenter Demenz (2'629,36 €), dons divers destinés à soutenir les activités de l'ala (46'600,- €), par deux legs reçus en 2022 (81'547,27 €) et 2025 (213'874,90 €) destiné à soutenir le développement stratégique de l'ala.

	31/12/2025	31/12/2024
	EUR	EUR
Fondation de Luxembourg		
Projet "Chiens d'assistance"	6.824,07	6.491,91
Projet "Airtramp"	25.183,05	22.593,65
Projet "Wildnispädagogik"	281,76	961,11
Dietmar Stenzel - ala	20.000,00	20.000,00
Dietmar Stenzel - IZD	17.202,18	20.000,00
	69.491,06	70.046,67

	31/12/2025	31/12/2024
	EUR	EUR
Fondation Ivana		
Vacances des résidents	21.600,49	24.748,49
Cours Thema Demenz	18.080,00	18.080,00
Salle thérapeutique	18.881,14	18.881,14
Cuisine mobile	3.052,80	3.052,80
Cargo bike	1.690,59	1.690,59
	63.305,02	66.453,02

	31/12/2025	31/12/2024
	EUR	EUR
Autres		
Dons IZD_Mosar	744,36	744,36
Dons IZD_Autres	1.885,00	0,00
Aménagements intérieurs et extérieurs	15.000,00	0,00
Matériels, outils et équipements thérapeutiques	27.000,00	0,00
Matériels, outils et équipements didactiques	2.100,00	0,00
Aménagements thérapeutiques	2.500,00	0,00
	49.229,36	744,36

	31/12/2025	31/12/2024
	EUR	EUR
Legs		
Développement stratégique	295.422,17	124.574,02
	295.422,17	124.574,02

Au 31 décembre 2025, le poste "Résultats reportés" s'élève à 10'354'867,86 € et est constitué par les bénéfices des exercices comptables précédents non mis en réserve (10'288'477,10 € en 2024).

Au 31 décembre 2025, le poste "Résultat de l'exercice" est constitué par une perte de 1'802'958,86 € (bénéfice de 66'390,76 € en 2024).



ou 31 décembre 2025
(montants exprimés en euros)

suite

Note 8. Subventions sur frais d'établissement et immobilisations incorporelles

	Valeur brute					QUOTE-PART VIREE AU COMPTE DE RESULTAT					Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024
	Valeur au 01/01/2025	Entrée de l'exercice	Sortie de l'exercice	Transfert de l'exercice	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 01/01/2025	Dotations	Dotations exceptionnelles	Reprise	Valeur au 31/12/2025		
Subventions s/ Frais d'établissement ERP	220.751,59	0,00	0,00	0,00	220.751,59	220.751,59	0,00	0,00	0,00	220.751,59	0,00	0,00
	220.751,59	0,00	0,00	0,00	220.751,59	220.751,59	0,00	0,00	0,00	220.751,59	0,00	0,00

Note 9. Subventions sur immobilisations corporelles

	Valeur brute					QUOTE-PART VIREE AU COMPTE DE RESULTAT					Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024
	Valeur au 01/01/2025	Entrée de l'exercice	Sortie de l'exercice	Transfert de l'exercice	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 01/01/2025	Dotations	Dotations exceptionnelles	Reprise	Valeur au 31/12/2025		
Subventions s/ Terrains et constructions	34.971.462,48	287.441,19	0,00	0,00	35.258.903,67	17.484.865,01	1.406.822,38	0,00	0,00	18.891.687,39	16.367.216,28	17.486.597,47
Subventions s/ Concessions Lits Communes	5.740.000,00	0,00	0,00	0,00	5.740.000,00	944.906,66	95.253,33	0,00	0,00	1.040.159,99	4.699.840,01	4.795.093,34
Subventions s/ Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions s/ Installations techniques et machines	361.865,42	0,00	0,00	0,00	361.865,42	212.387,51	32.202,14	0,00	0,00	244.589,65	117.275,77	149.477,91
Subventions s/ Autres installations, outillage et mobilier	883.979,61	0,00	0,00	0,00	883.979,61	631.168,32	30.079,43	0,00	0,00	661.247,75	222.731,86	252.811,29
Total subventions immobilisations corporelles	41.957.307,51	287.441,19	0,00	0,00	42.244.748,70	19.273.327,50	1.564.357,28	0,00	0,00	20.837.684,78	21.407.063,92	22.683.980,01

Association Luxembourg Alzheimer asbl
notes aux comptes annuels

au 31 décembre 2025
(montants exprimés en euros)

suite

Note 10. Autres provisions

Les autres provisions se décomposent comme suit :	31/12/2025	31/12/2024
	EUR	EUR
Provision pour congés non pris	175.053,00	193.565,39
Provision Code du Travail L.412-2	28.968,00	25.343,00
Provision prime unique et enveloppe CCT SAS	663.228,00	1.205.829,00
Provision pécule vacances 2025	170.558,00	0,00
Provision pour dotation et mixité du personnel de 2021 à 2025	1.928.943,00	1.923.774,00
Total des autres provisions	2.966.750,00	3.348.511,39
Les mouvements de l'année :	31/12/2025	31/12/2024
	EUR	EUR
Provisions au 1 janvier	3.348.511,39	2.853.298,41
Dotations de l'année	1.560.819,00	2.262.111,98
Reprises et utilisations de l'année (*)	-1.942.580,39	-1.766.899,00
Provisions au 31 décembre	2.966.750,00	3.348.511,39

Provision pour congés non pris : Le montant de la provision 2025 est estimé à 175'053,- € (193.565,39 € en 2024).

Provision Code du Travail : Le règlement grand-ducal du 15 décembre 2017 portant exécution de l'article L.412-2 du code du travail prévoit que le pourcentage de la masse salariale totale annuelle pour la prise en charge financière d'un expert par la délégation du personnel est limité à 0,10 %, soit 28'968,- € pour l'exercice 2025 (25'343,- € pour 2024).

Provision prime unique et enveloppe CCT-SAS : Une provision de 663'228,- € a été constituée en 2025 (0,- € en 2024) en lien avec les accords salariaux en cours par l'État et leurs impacts sur le secteur CCT-SAS. Cette provision reflète l'impact estimé pour le secteur CCT-SAS, correspondant à une enveloppe rétroactive de la masse salariale, sous la forme d'un impact non récurrent.

En 2024, un montant de 1'205'829,- € en relation avec la prime unique prévue dans la convention collective du secteur social signée en novembre 2024 avait été enregistré. La convention prévoyait le versement d'une prime unique d'un montant de 3.670,- € pour chaque salarié (calculée au prorata de la charge de travail de chaque salarié) à payer courant 2025.

Provision pécule vacances : Une provision pour pécule de vacances de 170'558,- € a été constituée en 2025 (0,- € en 2024) afin de couvrir les droits acquis par les salariés au titre de la CCT SAS durant l'exercice, lesquels seront payés au cours de l'exercice suivant conformément aux dispositions conventionnelles.

Provision pour dotation et mixité du personnel de 2021 à 2025 : La réforme de l'assurance dépendance, qui a pris effet au 1er janvier 2018, a fixé de nouvelles normes de dotation de personnel (1). Ces normes nouvelles, liées au niveau de dépendance des personnes atteintes de démence, exigent des qualifications supérieures et réclament une adaptation régulière de la mixité du personnel.

Au fil des derniers exercices, des provisions ont été dotées et reprises sur base des meilleures méthodologies de calcul mises à notre disposition en bonne collaboration avec la CNS et la Copas.

Fin 2024, le recalcul définitif pour la qualification et la dotation du personnel pour l'année 2021 nous avait été communiqué. Le montant de 392'573,- €, a été payé en sept mensualités à partir du 1er janvier 2025. La provision de 795'319,- € enregistrée en 2023 avait été intégralement reprise en 2024, voir note 15.

Début 2026, le recalcul définitif pour la qualification et la dotation du personnel pour l'année 2022 nous a été communiqué. Le montant de 393'380,- € sera payé en 6 mensualités à partir de mars 2026. La provision de 861'107,- € a été ajustée en conséquence dans l'exercice 2025, et le solde restant sera repris dans l'exercice 2026.

Courant 2025, de nouveaux éléments sont apparus qui ont amené à ajuster les calculs des années précédentes. Ainsi, la provision pour la mixité de l'exercice 2023 a été estimée à 420'336,- € (224'997,- € en 2024) et la provision pour la mixité de l'exercice 2024 a été estimée à 837'555,- € (837'670,- € en 2024).

Sur base des derniers éléments connus, une provision de 277'672,- € a été calculée pour l'exercice 2025.

Association Luxembourg Alzheimer asbl
notes aux comptes annuels
au 31 décembre 2025
(montants exprimés en euros)

suite

Note 10. Autres provisions (suite)

Au 31 décembre 2025, la répartition des provisions pour la mixité et la dotation du personnel sur l'ensemble des différents exercices s'établit comme suit :

	31/12/2025 EUR	31/12/2024 EUR
2022 :	393.380,00	861.107,00
2023 :	420.336,00	224.997,00
2024 :	837.555,00	837.670,00
2025 :	277.672,00	0,00
Provisions pour la dotation et la mixité du personnel	1.928.943,00	1.923.774,00

(1) L'article 387 bis de la loi du 29 août 2017 fixe les procédures et les modalités de documentation des normes de dotation et de qualification du personnel.

Notes 11. Dettes envers les établissements de crédit

Le montant des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 7'041'553,69 € (7'456'668,96 € en 2024) dont la somme de 1'285'215,30 € (1'941'830,74 € en 2024) est constituée de dettes consécutives aux emprunts relatifs à la Maison de Séjour et de Soins à Erpeldange, la somme de 4'544'452,46 € (4'227'078,71 € en 2024) à l'agrandissement de la Maison de Séjour et de Soins à Erpeldange et la somme de 1'211'885,93 € à l'emprunt pour l'acquisition d'un terrain à Erpeldange, en ce compris les frais d'aménagement prévus (1'287'759,51 € en 2024).

	31/12/2025 EUR	31/12/2024 EUR
Dettes à moins d'un an	1.186.449,08	793.486,02
Dettes à plus d'un an	2.042.703,30	1.723.814,74
Dettes à plus de cinq ans	3.812.401,31	4.939.368,20
	7.041.553,69	7.456.668,96

Note 12. Autres dettes

Les autres dettes se décomposent comme suit :

	31/12/2025 EUR	31/12/2024 EUR
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		
Dettes envers le personnel	45.622,19	65.155,00
Dettes envers le Ministère de la Famille	208.267,04	237.654,08
Dettes envers la Fondation Alzheimer	100,00	2.062,43
	253.989,23	304.871,51
b) dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an		
Dépôts et cautionnements reçus	523.350,86	480.214,72
	523.350,86	480.214,72

Note 13. Montant net du chiffre d'affaires

	2025 EUR	2024 EUR
Prestations de services (note 14)	33.469.101,73	32.148.864,06
Ventes d'éléments destinés à la revente	4.303,00	137.871,10
Autres éléments du chiffre d'affaires	435.798,03	1.031.843,15
	33.909.202,76	33.318.578,31

MS  14

Association Luxembourg Alzheimer asbl
notes aux comptes annuels

au 31 décembre 2025
(montants exprimés en euros)

suite

Note 14. Prestations de services

	2025	2024
	EUR	EUR
Activités d'accompagnement et de maintien à l'autonomie	11.062.801,23	10.694.762,31
Accueil gérontologique	6.815.249,68	6.499.190,39
Services de santé, d'aide et de soins	15.381.504,35	14.772.827,79
Services éducatifs : formations & cours dispensés	142.528,40	106.930,34
Services divers dans l'intérêt du patient	67.018,07	75.153,23
Prestations de services	33.469.101,73	32.148.864,06

Pour l'année 2025, il y a lieu de soulever que l'intégralité du chiffre d'affaires facturable avec la Caisse Nationale de Santé dans le domaine de l'Assurance Dépendance et de l'Assurance Maladie a été facturée. Tous les décomptes 2025 ont été reçus, validés et enregistrés.

Note 15. Autres produits d'exploitation

	2025	2024
	EUR	EUR
Subventions d'exploitation	700.880,06	617.119,46
Reprises de subventions (voir notes 8 et 9)	1.564.357,28	1.542.328,66
Autres produits d'exploitation divers	1.931.478,67	1.929.112,31
	4.196.716,01	4.088.560,43

Au 31 décembre 2025, le poste "Autres produits d'exploitation divers" s'élève à 1'931'478,67 € (1'929'112,31 € en 2024) et se décompose principalement de la manière suivante :

1'205'829,- € sont dûs à la reprise de la prime unique CCT-SAS décrite à la note 10 ci-dessus (0,- € en 2024), 467'727,- € sont dûs aux reprises de provision pour recalcul des recettes de l'assurance dépendance 2022 décrites à la note 10 ci-dessus (1'724'899,- € en 2024), 0,- € à la reprise d'une provision pour entretien et réparation bâtiment (42'000,- € en 2024), 66'816,81 € de charges locatives (47'785,34 € en 2024), 62'210,36 € de reprises sur autres fonds dédiés (21'039,71 € en 2024).

Note 16. Personnel

L'Association emploie à la fin de l'exercice 2025 : 393 personnes (394 en 2024). L'effectif moyen en équivalent temps plein a été de 306,61 durant l'exercice 2025 (293,71 en 2024).

Note 17. Rémunération du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2025, l'Association n'a ni alloué de rémunérations, ni accordé des avances ou des crédits aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice de cette fonction (2024 : Idem).

 15

Association Luxembourg Alzheimer asbl
notes aux comptes annuels

au 31 décembre 2025
(montants exprimés en euros)

suite

Note 18. Engagements financiers

Au 31 décembre 2025, l'Association avait les engagements financiers suivants :

- Contrats de leasings de véhicules pour un montant de 971'954,02 € (575.915,32 € en 2024).
- Un contrat de bail de 9 ans, à échéance du 1er août 2032, pour la location de surfaces destinées à usage unique et exclusif de bureaux, d'archives et de parkings pour voitures pour un montant restant dû de 2'284'889,71 € (2'604'813,69 € en 2024) dans un immeuble sis 23, rue du Puits Romain à Bertrange.
- Un cautionnement de 3'037,32 € auprès de la BGL BNP Paribas pour garantir l'exécution de toutes les obligations découlant du contrat de bail concernant la location de bureaux pour l'antenne de soins à domicile de l'ala à Wincrange dans un immeuble appartenant à l'Administration Communale de Wincrange.
- Un cautionnement de 128'028,00 € auprès de la BGL BNP Paribas pour garantir l'exécution de toutes les obligations découlant du contrat de bail concernant des surfaces de bureaux et de parkings dans l'immeuble dénommé "Emporium - Atrium Business Park" à Bertrange, 23, rue du Puits Romain.
- Une hypothèque sur un terrain sis à Erpeldange acquis en 2018 et affectée au profit d'une banque jusqu'à concurrence d'un montant de 1'750'000,00 € pour sûreté et garantie de remboursement du prêt accordé par cet établissement bancaire ainsi que des intérêts et frais y relatifs.
- Une hypothèque sur un complexe immobilier et sur un terrain à construire sis à Erpeldange a été affectée au profit d'une banque jusqu'à concurrence d'un montant de 12'300'000,00 € pour sûreté et garantie de remboursement du nouveau prêt accordé par cet établissement bancaire (montant maximum de 12'300'000,- €) ainsi que des intérêts et frais y relatifs. Une cession des subventions étatiques envers le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a également été accordée en faveur de ladite banque. Cette cession sert de garantie pour tous les engagements que l'Association a souscrit ou souscrira par la suite envers l'établissement de crédit.

Note 19. Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice 2025, il n'y a pas eu de transactions significatives avec des parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions de marché (2025 : Idem).

Note 20. Evénements post-clôture

Au cours du premier semestre 2026, l'ala a décidé de fermer définitivement l'un de ses foyers situé à Rumelange, avec une date effective au 01/06/2026.

Suite à l'escalade du conflit au Moyen-Orient intervenue après la date de clôture, la direction a évalué les impacts potentiels de cette situation sur les activités et la situation financière de l'Association. L'Association ne détient pas d'expositions directes à des partenaires clés, banques, clients ou fournisseurs situés dans les zones directement affectées. Cette situation est considérée comme un événement postérieur à la date de clôture ne donnant pas lieu à ajustement. À la date d'arrêté des présents états financiers, la direction n'a pas identifié d'impact significatif et estime que l'Association est en mesure de poursuivre son exploitation. La direction continue de suivre attentivement l'évolution de la situation et évaluera, le cas échéant, ses impacts potentiels sur la situation financière et les résultats de l'Association.

Association Luxembourg Alzheimer asbl
 annexes aux comptes annuels
 au 31 décembre 2025

Annexe - Moyennes et grandes associations sans but lucratif

1.	1) Nombre de membres par tranches	Jusqu'à 10	11 à 50 X	51 à 100	101 à 500	Plus de 500
1.	2) Nombre de membres adhérents par tranches	Jusqu'à 10	11 à 50	51 à 100	101 à 500 X	Plus de 500
2.	Volume de financement d'autres entités	0 % à 10 % X	Plus de 10 % à 50 %	Plus de 50 %		
3.	Pourcentage estimé d'activités au Grand-Duché de Luxembourg	0 % à 10 %	Plus de 10 % à 50 %	Plus de 50 % X		
4.	Pourcentage estimé d'activités dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen	0 % à 10 % X	Plus de 10 % à 50 %	Plus de 50 %		
5.	Pourcentage estimé d'activités en dehors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen	0 % à 10 % X	Plus de 10 % à 50 %	Plus de 50 %		
6.	Pourcentage des transferts de fonds vers les autres pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen	0 % à 10 % X	Plus de 10 % à 50 %	Plus de 50 %		
7.	Pourcentage des transferts en dehors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen	0 % à 10 % X	Plus de 10 % à 50 %	Plus de 50 %		